



État le 06 décembre 2022 - COMMUNE DE TRELEX

RISQUE DE PÉNURIE D'ÉNERGIE 2022 – 2023 ET TRANSITION ÉNERGETIQUE COMMUNALE

2^{ème} COMMUNIQUÉ DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité fait suite à son communiqué du 15 novembre 2022. D'après les dernières informations reçues de l'Etat-Major de conduite (EMCC), le risque de pénurie d'électricité et de gaz semble avoir diminué. Néanmoins, il reste présent pour la période de février-mars 2023. C'est pourquoi les Communes sont appelées à prendre des mesures préparatoires et à informer la population.

La séance d'information du 30 novembre 2022 a rencontré un fort succès. La Municipalité a informé du risque de pénurie d'énergie cet hiver et a présenté le Plan Energie et Climat communal en compagnie de son mandataire, le Professeur Stéphane Genoud (HES-So Valais). Nous remercions vivement les quelques 180 personnes qui ont participé à cette première séance d'échange.

Outre les économies d'énergie sur l'éclairage et les bâtiments communaux, la Municipalité s'attache à **garantir les prestations essentielles à la population** et à **veiller à la protection des plus vulnérables** :

POINT DE RENCONTRE D'URGENCE (PRU)

En cas de coupure d'électricité ordonnée par la Confédération ou en cas de panne générale, la Municipalité a prévu la mise en place immédiate d'un Point de Rencontre d'Urgence (PRU), avec un service de piquet 24h sur 24h.

Cet espace sera situé dans la Salle Polyvalente. Equipé de génératrices et de systèmes de communication pour appeler les services de secours en tout temps, il permettra à toute personne confrontée à une situation d'urgence de se rendre au PRU pour demander de l'aide ou des informations.

PLAN DE CONTINUTE DE L'ACTIVITE (PCA)

Afin de maintenir les prestations communales essentielles et limiter les conséquences d'un événement extraordinaire, la Municipalité travaille à l'élaboration de son PCA selon les directives cantonales et fédérales auxquelles toutes les Communes doivent répondre.

L'élaboration du PRU fait également partie des missions qui doivent être détaillées dans le plan de continuité de l'activité communale.

REDUCTIONS VOLONTAIRES D'ENERGIE – MESURES PRISES

Comme déjà annoncé, la Municipalité a procédé à des réductions de l'éclairage public. Les luminaires des secteurs de la **Violette**, du **pourtour des écoles** et de la **Gachette** seront éteints entre 23h et 5h. L'installation de décorations lumineuses de Noël a été limitée au centre du Village et respectera le même horaire.

Pour des raisons légales et de sécurité, les passages piétons restent normalement éclairés.

Pour tout renseignement, conseils et liens utiles relatif à la pénurie d'énergie, nous vous rappelons :

- le site internet de l'Etat de Vaud : www.vd.ch/penurie
- l'adresse mail : penurie.hotline@vd.ch
- la Hotline : 058 611 11 71 (du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00)

Les répondants au niveau communal sont :

- le Syndic **Pierre Hofmann** au 079 212 01 60 ou à l'adresse : greffe@trelex.ch
- le Municipal responsable du dicastère **Cédric Marzer** au 079 757 89 59

ECHANGE AVEC LA POPULATION – VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

Lors de la séance du 30 novembre, plusieurs documents ont été présentés par notre mandataire. Ceux-ci sont disponibles sur notre site internet www.trelex.ch ou peuvent être obtenus par mail à l'adresse : greffe@trelex.ch.

Par ailleurs, un questionnaire a été mis en ligne pour exprimer vos préoccupations. Le lien se trouve sur notre site internet ou à l'adresse :

<https://surveys.hevs.ch/SurveyServer/s/IEM/Questionnaire-Trelex/questionnaire.htm>

Ce questionnaire sera disponible jusqu'au 31 janvier 2023. D'avance, nous vous remercions de prendre un bref instant pour y répondre.

ANNONCE DE PERSONNES VULNERABLES

Dans l'optique d'une éventuelle communication urgente, nous vous serions reconnaissants de transmettre à l'administration communale (greffe@trelex.ch) :

1. Au moins une adresse mail par ménage
2. Au moins un numéro de téléphone portable par ménage
3. S'il y a des personnes vulnérables dans votre foyer, en précisant la nature de la vulnérabilité (par exemple, appareil médical qui dépend de l'électricité, etc.)

Cette transmission n'est pas obligatoire, mais proposée en tant que service à la population. Les informations recueillies ne seront utilisées que dans le cadre du risque énergétique.

Nous remercions toute la population de la bonne collaboration et souhaitons à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année.